



# Journal

des Nations Unies



## Programme et ordre du jour des séances et des réunions

Mardi 21 novembre 2017



### Séances officielles

#### Assemblée générale

Soixante-douzième session

10 heures

58e séance  
plénière

Salle de  
l'Assemblée  
générale



La situation en Afghanistan [point 39]

- a) Rapports du Secrétaire général  
([A/72/312-S/2017/696](#) et  
[A/72/392-S/2017/783](#))
- b) Projet de résolution ([A/72/L.8](#))

#### Conseil de sécurité

10 heures

8111e séance

Salle du Conseil  
de sécurité



1. Adoption de l'ordre du jour
2. Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Traite des personnes dans les situations de conflit

Rapport du Secrétaire général sur la traite  
d'êtres humains en période de conflit armé,  
établi en application de la résolution 2331  
(2016) du Conseil de sécurité ([S/2017/939](#))

Lettre datée du 17 novembre 2017, adressée  
au Secrétaire général par le Représentant  
permanent de l'Italie ([S/2017/972](#))

[Les délégations sont priées de limiter la durée de leurs  
interventions à un *maximum de quatre minutes*.]



10 270 usagers se sont abonnés au *Journal*. Profitez du nouveau service d'e-abonnement et recevez le *Journal* tôt le matin ! [www.undocs.org](http://www.undocs.org)



36 220 adeptes suivent le *Journal* sur Twitter. Rejoignez-les et soyez les premiers avertis lorsque le prochain numéro est disponible ! [www.twitter.com/Journal\\_UN\\_ONU](https://www.twitter.com/Journal_UN_ONU)



10 793 membres de Facebook aiment le *Journal*. Visitez notre page ! [Journal des Nations Unies](#)



Scannez le code QR (code-barre en deux dimensions) situé en haut à droite de cette page pour télécharger le *Journal* d'aujourd'hui.

17-20333F



*Pensons vert !*

Merci de recycler



## Assemblée générale

Soixante-douzième session

### Consultations officieuses au titre du point 77 a) (Océans et droit de la mer)

10 à 13 heures	Réunion privée	Salle de conférence 6
15 à 18 heures	Réunion privée	Salle de conférence 6

## Grandes Commissions

### Troisième Commission

10 à 13 heures 52e séance  [webcast] Salle de conférence 1

1. Développement social : suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 27 a)]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.12/Rev.1*

2. Rapport du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, questions relatives aux réfugiés, aux rapatriés et aux déplacés et questions humanitaires [point 64]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.61*

3. Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant [point 68 a)]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.21/Rev.1 et l'état des incidences sur le budget-programme figurant dans le document A/C.3/72/L.71*

4. Promotion et protection des droits de l'homme : application des instruments relatifs aux droits de l'homme [point 72 a)]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.18/Rev.1*

5. Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales [point 72 b)]

*A/C.3/72/L.49/Rev.1 et l'état des incidences sur le budget-programme figurant dans le document A/C.3/72/L.70, ainsi que l'amendement y relatif figurant dans le document A/C.3/72/L.68*

6. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 121]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.73*

7. Clôture des travaux de la Commission

### Cinquième Commission

10 à 13 heures Consultations officieuses (privées) Salle de conférence 5  
 Consultations officieuses sur le point 136 de l'ordre du jour (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 :

Travaux de construction et gestion des biens immobiliers : examen stratégique des biens immobiliers ([A/72/393](#) et [A/72/7/Add.9](#))

Prévisions révisées relatives au Bureau de lutte contre le terrorisme au titre des chapitres 3 (Affaires politiques), 29D (Bureau des services centraux d'appui) et 36 (Contributions du personnel) ([A/72/117](#) et [A/72/7/Add.1](#))

15 à 18 heures Consultations officieuses (privées) Salle de conférence 5  
À déterminer

[La *liste des orateurs* pour le débat général sur tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Cinquième Commission *est ouverte*.

Les délégations qui souhaitent être inscrites sur la liste des orateurs sont priées d'envoyer une demande par écrit (courriel [fifthcommittee@un.org](mailto:fifthcommittee@un.org)).

Les délégations sont priées de fournir 25 *exemplaires* de leur déclaration au préposé à la salle de conférence, ainsi que la version électronique, au secrétariat de la Cinquième Commission (courriel [fifthcommittee@un.org](mailto:fifthcommittee@un.org)), avant le début de la séance. De l'information complémentaire sur les travaux de la Cinquième Commission est disponible en *cliquant ici*.]

---

### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

10 à 13 heures Séance privée Salle de conférence 10  
15 à 18 heures Séance privée Salle de conférence 10  
Séance exécutive

---

### Assemblée générale Conseil de sécurité

Commission de consolidation de la paix  
Onzième session

#### Formation Libéria

9 heures Séance informelle Salle de conférence 7

---

### Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Commission des limites du plateau continental  
Quarante-cinquième session

Des séances privées des sous-commissions créées par la Commission des limites du plateau continental auront lieu *aujourd'hui* 21 novembre 2017, de 10 à 13 heures et de 15 à 18 heures, dans les laboratoires du Système d'information géographique de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (4e étage du Bâtiment DC2).

## Réunions officieuses sur des projets de proposition convoquées par des délégations

*L'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale figure dans les documents A/72/251, A/72/251/Add.1, A/72/252 et A/72/252/Add.1. Les réunions annoncées sous cette rubrique sont privées.*

### Assemblée générale

#### Consultations officieuses sur les projets de résolution intitulés "Santé mondiale et politique étrangère" et "Journée internationale de la couverture sanitaire universelle" (au titre du point 127 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation de la Thaïlande)

10 à 13 heures

Salle de conférence 12

15 à 18 heures

Salle de conférence 12

#### Consultations officieuses sur le projet de résolution intitulé "Coopération internationale en matière d'aide humanitaire à la suite de catastrophes naturelles : de la phase des secours à celle de l'aide au développement" (au titre de l'alinéa a) du point 73 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation du Maroc)

10 à 13 heures

Salle de conférence E

13 h 15 à 14 heures

Salle de conférence E

#### Consultations officieuses sur le projet de résolution intitulé "Journée internationale de la vie en communauté" (au titre du point 15 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation de l'Algérie)

10 à 13 heures

Salle de conférence F

### Deuxième Commission

#### Consultations officieuses sur le projet de résolution intitulé "Problématiques de formulations types" (convoquées par le Bureau de la Deuxième Commission)

10 à 13 heures

Salle de conférence B

## Autres réunions

*Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies. Sauf indication contraire, les réunions annoncées sous cette rubrique sont publiques.*

#### Groupe des 77 (sur la Deuxième Commission et des questions connexes)

9 à 13 heures

Réunion privée

Salle de conférence D

15 à 18 heures

Réunion privée

Salle de conférence D

**Réunion d'information officielle à l'intention des membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix (Comité des 34) sur les normes concernant la neutralisation des engins explosifs improvisés (A/RES/71/72) (organisée par le Service de la lutte antimines)**

9 heures à 10 h 30 Réunion privée Salle de conférence 11

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec Mme Cecilie Hahn-Petersen, [Service de la lutte antimines](#) (courriel [hahn-petersen@un.org](mailto:hahn-petersen@un.org); ou [unmas.ied@un.org](mailto:unmas.ied@un.org); tél. 1 (917) 367-3572).

**Groupe Asie-Pacifique (réunion mensuelle)**

15 à 18 heures Réunion privée Salle de conférence 11

**Groupe arabe (au niveau des ambassadeurs)**

16 à 18 heures Réunion privée Salle de conférence 4

**Réunion d'information sur le format et le programme de la réunion de haut niveau consacrée aux efforts entrepris pour renforcer les activités de pérennisation de la paix de l'Organisation des Nations Unies et aux perspectives dans ce domaine (24 et 25 avril 2018) (A/RES/70/262) (organisée par le Bureau du Président de l'Assemblée générale)**

16 heures Salle du Conseil de tutelle

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de [cliquer ici](#); ou de prendre contact avec le [Bureau du Président de l'Assemblée générale](#) (courriel [amena.yassine@un.org](mailto:amena.yassine@un.org)).

## Conférences de presse

Salle des conférences de presse (S-0237)  [webcast]

Pour la liste complète des conférences de presse, prière de cliquer sur le lien <http://www.un.org/sg/spokesperson/confschedule.asp>.

## Séances officielles à venir

### Assemblée générale

Soixante-douzième session

Mercredi 22 novembre 2017

10 heures Consultations officielles (privées) Salle de conférence 4

Sur un projet de résolution relatif à la proposition de réforme du Secrétaire général figurant dans son rapport sur la restructuration du pilier paix et sécurité de l'Organisation des Nations Unies (A/72/525)

[Une lettre du Président de l'Assemblée générale, datée du 17 novembre 2017, a été envoyée à tous les représentants permanents et observateurs permanents.]

**Grandes Commissions****Cinquième Commission**

Mercredi 22 novembre 2017

10 heures	16e séance	Salle de conférence 3
Matin (à l'issue de la 16e séance)	Consultations officieuses (privées)	Salle de conférence 5

**Comité spécial des opérations de maintien de la paix**

Réunion d'information officieuse

Mercredi 22 novembre 2017

10 heures Salle du Conseil de tutelle

Le Département de l'appui aux missions (DAM) et le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) organiseront une réunion d'information officieuse (privée) à l'intention des membres du Comité spécial des opérations de maintien de la paix sur les capacités et les performances des forces armées, y compris les hélicoptères militaires et sur la qualité de vie et des loisirs.

**Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux**

Lundi 27 novembre 2017

15 heures Salle de conférence 8

Réunion officieuse

**Conseil économique et social**

Session de 2018

Mardi 5 décembre 2017

15 heures Salle du Conseil économique et social

Le Vice-Président du Conseil économique et social (Saint-Vincent-et-les Grenadines) convoquera une séance plénière du Conseil afin de tenir des élections pour pourvoir des postes vacants dans ses organes subsidiaires.

Il est rappelé aux délégations qui souhaitent proposer des candidats pour l'élection d'adresser leur correspondance à la Secrétaire d'ECOSOC, avec copie à Mme Lana Emelina (courriel [emelina@un.org](mailto:emelina@un.org)) et Mme Mary Constable (courriel [constablem@un.org](mailto:constablem@un.org) et [ecosoelections@un.org](mailto:ecosoelections@un.org)), le jeudi 30 novembre 2017, à 17 heures au plus tard.

Les Présidents des groupes régionaux pour le mois en cours sont invités à communiquer au Secrétariat toute candidature provenant de leur groupe. Une liste des candidats pour l'élection, ainsi que la documentation connexe, peuvent être consultées sur [Candiweb](#), sous l'onglet "Assemblée générale" du portail e-deleGATE.

**Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement, du Fonds des Nations Unies pour la population et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**  
Session extraordinaire de 2017

Mardi 28 novembre 2017

Salle du Conseil économique et social

L'ordre du jour, l'ordre du jour annoté, la liste des documents et le plan de travail provisoires pour la session figurent dans le document [DP/2017/L.4](#). Prière de noter que les documents de la session pour les débats consacrés au PNUD sont publiés sur le site Web du Conseil d'administration du PNUD ([cliquer ici](#)).

Les États Membres, les observateurs et les autres organisations participant à la session sont priés de communiquer par courriel leurs pouvoirs (noms et titres de chaque membre des délégations, sur papier à en-tête officiel), ainsi que toute demande d'inscription sur la liste des orateurs au secrétariat du Conseil d'administration (courriel [eb.secretariat@undp.org](mailto:eb.secretariat@undp.org)). La session extraordinaire de 2017 continuera à utiliser le système électronique pour identifier les demandes de prise de parole. Les délégations ayant un intérêt particulier pour tout point de l'ordre du jour du PNUD sont priées de communiquer leur intention d'intervenir au cours de ces points au secrétariat du Conseil d'administration à l'adresse [eb.secretariat@undp.org](mailto:eb.secretariat@undp.org).

Conformément à la pratique établie, la session extraordinaire de 2017 sera économe en papier. Plutôt que d'être distribuée sous format papier, toute la documentation officielle sera disponible à partir de la plateforme *PaperSmart* du Conseil d'administration. Les documents officiels seront disponibles dans toutes les langues officielles via la plateforme *PaperSmart*. Les déclarations, documents de référence et informels ainsi que les exposés seront disponibles dans la langue de l'original. La plateforme sera accessible via [papersmart.un.org](http://papersmart.un.org). Les documents et déclarations seront disponibles électroniquement et pourront être téléchargés par l'intermédiaire d'ordinateurs, de tablettes tactiles et/ou autres dispositifs mobiles. Par ailleurs, les États Membres pourront obtenir des copies des documents sous format papier en utilisant l'icône d'impression à la demande située à côté du document sur la plateforme *PaperSmart*. Les États Membres pourront également demander des documents sous format papier en se rendant au bureau prévu à cet effet dans la salle de conférence. Les délégations sont invitées à envoyer par courriel les versions électroniques des déclarations au secrétariat *PaperSmart* (courriel [papersmart4@un.org](mailto:papersmart4@un.org)), *au plus tard deux heures* avant leur tour de parole assigné. Les délégations sont priées d'inclure le point de l'ordre du jour dans la rubrique "Objet" du courriel. Les déclarations seront disponibles électroniquement par l'intermédiaire de la plateforme *PaperSmart* au moment de leur délivrance. Les délégations sont également priées de fournir *20 exemplaires* des déclarations officielles sous format papier pour faciliter l'interprétation et d'autres services.

### **Réunions officielles à venir sur des projets de proposition convoquées par des délégations**

*L'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale figure dans les documents [A/72/251](#), [A/72/251/Add.1](#), [A/72/252](#) et [A/72/252/Add.1](#). Les réunions annoncées sous cette rubrique sont privées.*

#### **Assemblée générale**

**Consultations officielles sur le projet de résolution intitulé "Un monde contre la violence et l'extrémisme violent" (au titre du point 15 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation de la République islamique d'Iran)**

Mercredi 22 novembre 2017

10 heures

Salle de conférence A

**Consultations officielles sur le projet de résolution intitulé “Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire d'urgence fournie par les organismes des Nations Unies” (au titre de l'alinéa a) du point 73 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation de la Suède)**

Mercredi 22 novembre 2017

10 à 13 heures

Salle de conférence 12

15 à 18 heures

Salle de conférence 12

**Consultations officielles sur le projet de résolution intitulé “Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix” (au titre du point 15 de l'ordre du jour) (convoquées par la délégation du Bangladesh)**

Mercredi 22 novembre 2017

15 à 18 heures

Salle de conférence E

### **Autres réunions à venir**

*Les informations ci-dessous sont reproduites telles qu'elles ont été reçues et n'impliquent l'expression d'aucune opinion ou approbation de la part du Secrétariat de l'Organisation. Sauf indication contraire, les réunions annoncées sous cette rubrique sont publiques.*

**Atelier sur le thème “Renforcement de la mise en œuvre et revitalisation du partenariat mondial pour le développement durable par le biais de partenariats publics et privés dans la résolution des conflits” (coorganisé par la Mission permanente de la Suède, le Bureau de New York de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR) et la faculté de droit de l'Université Columbia)**

Mercredi 22 novembre 2017

10 à 18 heures

Salle de conférence F

Tous sont invités. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec M. Pelayo Álvarez, [Bureau de New York de l'UNITAR](#) (courriel [pelayo.alvarez@unitar.org](mailto:pelayo.alvarez@unitar.org); ou [nyo@unitar.org](mailto:nyo@unitar.org); tél. 1 (212) 963-9196); pour s'inscrire, prière de [cliquer ici](#).

**Manifestation sur le thème “Renforcement des capacités du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : la contribution du Département des affaires économiques et sociales (DAES) de l'Organisation des Nations Unies” (A/RES/70/1) (organisée par le Bureau du développement des capacités du Département des affaires économiques et sociales (DAES))**

Lundi 27 novembre 2017

13 h 15 à 14 h 30

Salle de conférence 6

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec Mme Nina Brandt, [DAES](#) (courriel [brandn@un.org](mailto:brandn@un.org); tél. 1 (917) 367-9110).

**Groupe des 77 (au niveau des ambassadeurs)**

Lundi 27 novembre 2017

15 à 17 heures

Réunion privée

Salle du Conseil de tutelle

---

**Réunion d'information sur le thème "Unis pour vaincre la tuberculose : une occasion de mettre fin à une urgence planétaire" (A/RES/71/159) (coorganisée par les Missions permanentes du Japon et de la Thaïlande, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et Stop TB Partnership)**

Mercredi 29 novembre 2017

15 à 17 heures

Salle de conférence 11

Tous sont invités. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec Mme Nathita Premabhuti, [Mission permanente de la Thaïlande](mailto:nathitap@mfa.go.th) (courriel [nathitap@mfa.go.th](mailto:nathitap@mfa.go.th); tél. 1 (212) 754-2230, poste 131); pour s'inscrire, prière d'envoyer un courriel à [unhlm@stoptb.org](mailto:unhlm@stoptb.org).

---

**Groupe des États d'Europe occidentale et autres États (réunion mensuelle)**

Mercredi 29 novembre 2017

15 heures

Réunion privée

Salle de conférence 8

---

**Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (réunion mensuelle) (au niveau des ambassadeurs)**

Jeudi 30 novembre 2017

10 à 13 heures

Réunion privée

Salle de conférence 12

---

**Mouvement des pays non alignés (réunion de haut niveau sur les droits de l'homme et la diversité culturelle)**

Jeudi 30 novembre 2017

10 heures à 16 h 30

Réunion privée

Salle du Conseil économique et social

**Mouvement des pays non alignés (réunion mensuelle) (au niveau des ambassadeurs)**

Jeudi 30 novembre 2017

16 h 30 à 18 heures

Réunion privée

Salle du Conseil économique et social

---

**Manifestation sur le thème "Préservation du pluralisme et de la diversité dans la région du Ninive" (A/RES/61/221) (coorganisée par la Mission permanente d'observation du Saint-Siège, le Comité de reconstruction du Ninive et les Chevaliers de Colomb)**

Jeudi 30 novembre 2017

15 à 17 heures

Salle de conférence 11

Tous sont invités. Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec la [Mission permanente d'observation du Saint-Siège](mailto:office@holyseemission.org) (courriel [office@holyseemission.org](mailto:office@holyseemission.org); tél. 1 (212) 370-7885); pour s'inscrire, prière de [cliquer ici](#).

---

## Avis

**Formations destinées aux délégués et au personnel des missions permanentes**

La Bibliothèque Dag Hammarskjöld offrira les formations en anglais (sauf indication contraire) suivantes destinées aux délégués et au personnel des missions permanentes

dans la salle L-133 (1er étage) du bâtiment de la Bibliothèque au cours du mois de novembre 2017 :

*Recherche de traités*

Toutes les personnes intéressées sont priées de s'inscrire en accédant au calendrier des formations de la Bibliothèque ([cliquer ici](#)).

Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de prendre contact avec la Bibliothèque (courriel [library-ny@un.org](mailto:library-ny@un.org); tél. 1 (212) 963-3000).

En plus des formations offertes, la Bibliothèque accueillera les événements suivants :

Library talks - Beyond the Islamic State: Emerging terrorism threats in the West

Pour s'inscrire, prière de [cliquer ici](#).

---

### Dossier de presse de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale

Le dossier de presse de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale est maintenant disponible en ligne dans les six langues officielles. Produit par le Département de l'information, en coopération avec le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, le dossier de presse est économe en papier. Des versions pour impression à la demande sont disponibles sur le site Web de l'Assemblée générale ([cliquer ici](#)).

---

### Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité

Le *Répertoire* offre une couverture complète de l'interprétation et de l'application de la [Charte des Nations Unies](#) et de son propre [Règlement intérieur provisoire](#). Il est préparé par la Division des affaires du Conseil de sécurité du Département des affaires politiques.

Le *Répertoire* est destiné à assister responsables gouvernementaux, praticiens de droit international, universitaires et toute personne intéressée par le travail de l'Organisation des Nations Unies dans le suivi de la pratique évolutive du Conseil et à acquérir une meilleure compréhension du cadre au sein duquel celui-ci opère.

Le *Répertoire* est disponible dans les six langues officielles des Nations Unies. Le dernier volume publié (Dix-septième Supplément), couvrant les années 2010 à 2011, est à présent disponible. Pour obtenir les versions papier de ce volume et de tous les autres Suppléments antérieurs, prière de contacter M. Louis Giordano de la Section de l'appui aux réunions (tél. 1 (212) 963-7288).

Le Dix-huitième Supplément (2012-2013) et les Parties I, V et X du Dix-neuvième Supplément (2014-2015) sont disponibles dans leur version préliminaire en ligne à la [section Répertoire](#) du site Web du Conseil de sécurité.

---

### Calendrier des conférences et réunions

Le calendrier des conférences et réunions de 2017 est disponible et affiché sur le site Web du [Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences](#), ou peut être consulté en [cliquant ici](#).

## Aperçu des séances officielles

Vendredi 17 novembre 2017

### Assemblée générale

Soixante-douzième session

### Grandes Commissions

#### Troisième Commission

 [archive vidéo]

49e séance

*Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales [point 72 b)]*

Le Secrétaire de la Commission fait une déclaration.

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/71/L.37](#)*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'Égypte fait une déclaration au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Le représentant de la République arabe syrienne fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Australie, Bélarus, Canada, Cuba, Érythrée, Ghana, Japon, République arabe syrienne, République centrafricaine, Thaïlande et Venezuela (République bolivarienne du).

La Commission adopte le projet de résolution.

Les représentants de l'Estonie (au nom de l'Union européenne) et de la Fédération de Russie font des déclarations.

Le Secrétaire de la Commission fait une déclaration.

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.38](#)*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'Estonie fait une déclaration au nom de l'Union européenne.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Andorre, Angola, Arménie, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Cabo Verde, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, Géorgie, Guatemala, Guinée, Haïti, Islande, Israël, Libéria, Madagascar, Monténégro, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Marin, Sierra Leone, Suisse, Thaïlande, Turquie, Ukraine et Uruguay.

La Commission adopte le projet de résolution.

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.39/Rev.1](#) et les amendements oraux s'y rapportant*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'Espagne fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Bangladesh, Belize, Bosnie-Herzégovine, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis, Équateur, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Îles Salomon, Lesotho, Libye, Madagascar, Maldives, Mali, Maurice, Mexique, Mozambique, Nicaragua, Nigéria, Oman, Ouganda, Paraguay, Pérou, Qatar, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Sierra Leone, Soudan du Sud, Suède, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Tuvalu et Vanuatu.

Le représentant du Kirghizistan fait une déclaration et propose deux amendements oraux visant à réviser le vingt-sixième alinéa du préambule et le paragraphe 9 du projet de résolution.

Le représentant de l'Espagne fait une déclaration et demande un vote sur les amendements proposés.

*Premier amendement oral*

Avant le vote, le représentant de l'Autriche fait une déclaration.

La Commission rejette l'amendement oral visant à réviser le vingt-sixième alinéa du préambule par 106 voix contre 17, avec 33 abstentions (vote enregistré).

*Deuxième amendement oral*

Avant le vote, le représentant du Panama fait une déclaration.

La Commission rejette l'amendement oral visant à réviser le paragraphe 9 par 105 voix contre 19, avec 31 abstentions (vote enregistré).

*Décision sur l'ensemble du projet de résolution A/C.3/72/L.39/Rev.1*

Avant le vote, les représentants de l'Espagne, du Kirghizistan et de l'Afrique du Sud font des déclarations.

La Commission adopte le projet de résolution par 173 voix contre 1, avec 3 abstentions (vote enregistré).

Après le vote, les représentants de l'Argentine, des États-Unis et du Japon font des déclarations.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.44/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Mexique fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Bulgarie, Canada, Chili, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Danemark, El Salvador, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Ukraine et Uruguay.

La Commission adopte le projet de résolution.

Les représentants des États-Unis et de la Fédération de Russie font des déclarations.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.47*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de la France fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Albanie, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Danemark, Équateur, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Inde, Irlande, Italie, Kazakhstan, Lettonie, Liban, Madagascar, Mali, Malte, Mexique, Mongolie, Monténégro, Niger, Norvège, Palaos, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Portugal, République centrafricaine, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Samoa, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Suède, Tchéquie, Tunisie, Uruguay, Vanuatu et Venezuela (République bolivarienne du).

La Commission adopte le projet de résolution.

Le représentant du Japon fait une déclaration.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.51/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'Autriche fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Arménie, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Bosnie-Herzégovine, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Équateur, Érythrée, Fédération de Russie, Grèce, Haïti, Honduras, Irlande, Islande, Lettonie, Liban, Libéria, Lituanie, Malte, Monténégro, Norvège, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Suède, Ukraine et Uruguay.

La Commission adopte le projet de résolution.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.55*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Cameroun fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Algérie, Australie, Autriche, Belgique, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Djibouti, Égypte, Érythrée, Estonie, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Luxembourg, Mali, Maroc, Namibie, Niger, Nigéria, Ouganda, Roumanie, Slovaquie, Soudan et Tunisie.

La Commission adopte le projet de résolution.

*Droit de réponse*

Les représentants de la République populaire démocratique de Corée et du Japon exercent le droit de réponse.

*Contrôle international des drogues* [point 108]

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.8/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Mexique fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Antigua-et-Barbuda, Argentine, Autriche, Bahamas, Barbade, Belgique, Belize, Bénin, Brésil, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Chypre, Colombie, Côte d'Ivoire, Croatie, Équateur, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Guatemala, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Hongrie, Irlande, Italie, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Lettonie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Paraguay, Philippines, Portugal, Qatar, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Turquie et Uruguay.

La Commission adopte le projet de résolution.

*Développement social [point 27]*

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.10/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Malawi fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Angola, Autriche, Belize, Bolivie (État plurinational de), Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cuba, Émirats arabes unis, France, Gambie, Guinée-Bissau, Haïti, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Lesotho, Liban, Madagascar, Namibie, Nigéria, Ouganda, République de Corée, République dominicaine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan, Tunisie et Turquie.

La Commission adopte le projet de résolution.

Le représentant des États-Unis fait une déclaration.

*Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [point 27 b)]*

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.13/Rev.1*

Le Secrétaire fait une déclaration concernant le report de la décision sur le projet de résolution.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.14/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'Équateur fait une déclaration et révisé oralement le projet de résolution, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'Azerbaïdjan et la Turquie se portent coauteurs du projet de résolution.

Les représentants du Mexique et de l'Estonie (au nom de l'Union européenne) font des déclarations.

La Commission adopte le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.15/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Portugal fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Andorre, Angola, Antigua-et-Barbuda, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Chili, Chypre, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, France, Gambie, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Inde, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Lesotho, Lettonie, Liban, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monaco, Monténégro, Mozambique, Namibie, Norvège, Ouganda, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Qatar, République de Corée, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suisse, Tchèque, Timor-Leste, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Zimbabwe.

Le représentant de Sainte-Lucie fait une déclaration et propose un amendement oral au paragraphe 10 du projet de résolution.

Le représentant du Sénégal fait une déclaration et demande un vote enregistré sur l'amendement.

*Amendement oral*

Les représentants de l'Estonie (au nom de l'Union européenne) et du Canada (au nom de l'Australie, l'Islande, du Lichtenstein, de la Norvège, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse) font des déclarations avant le vote.

La Commission rejette l'amendement oral par 99 voix contre 45, avec 20 abstentions (vote enregistré).

La Commission adopte le projet de résolution.

Les représentants de Sainte-Lucie, du Soudan, des États-Unis, d'Israël, de l'Arabie saoudite (également au nom de l'Égypte, de l'Iraq, de la Libye et du Yémen) et de la Mauritanie font des déclarations.

L'observateur du Saint-Siège fait également une déclaration.

*Organisation des travaux*

Le Président fait une déclaration.

---

**Lundi 20 novembre 2017**

**Conseil de sécurité**

 [archive vidéo]

8108e séance

*La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne*

L'ordre du jour est adopté sans opposition.

Conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président invite M. Nickolay Mladenov, Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général, à participer à la séance.

Le Conseil entame son examen de la question en entendant un exposé de M. Mladenov (par vidéoconférence depuis Jérusalem).

Les représentants de l'Uruguay et de l'État plurinational de Bolivie font des déclarations.

8109e séance

*La situation au Burundi*

L'ordre du jour est adopté sans opposition.

Le Président invite le représentant du Burundi à participer à la séance, conformément à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Président invite M. Michel Kafando, Envoyé spécial du Secrétaire général, et Son Excellence Jürg Lauber, Représentant Permanent de la Suisse et Président de la formation Burundi de la Commission de consolidation de la paix, à participer à la séance, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Le Conseil entame son examen de la question en entendant des exposés de M. Kafando et de Son Excellence Jürg Lauber.

Les représentants de l'État plurinational de Bolivie et de l'Uruguay font des déclarations.

Le Conseil entend une déclaration du représentant du Burundi.

8110e séance

*Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice (S/2017/619, S/2017/620, S/2017/620/Add.1 et S/2017/621)*

L'ordre du jour est adopté sans opposition.

Le Conseil de sécurité procède à un onzième tour de scrutin pour pourvoir le siège demeurant vacant à la Cour internationale de Justice, conformément aux articles pertinents du Statut de la Cour.

Le Président du Conseil informe les membres du Conseil de sécurité qu'il a reçu des informations concernant le retrait de la présentation d'une candidature.

Le Président du Conseil de sécurité informe les membres du Conseil qu'au onzième tour de scrutin au Conseil de sécurité, M. Dalveer Bhandari (Inde) a obtenu la majorité requise. Le Président informe les membres du Conseil qu'il a communiqué les résultats du onzième tour du scrutin, par écrit, au Président de l'Assemblée générale.

Le Président du Conseil de sécurité informe les membres qu'il a reçu une lettre du Président de l'Assemblée générale, déclarant que le même candidat a reçu une majorité absolue des voix à l'Assemblée générale.

Par conséquent, M. Dalveer Bhandari (Inde) est élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans, prenant effet le 6 février 2018.

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

 [archive vidéo]

56e séance plénière

*La situation en Afghanistan* [point 39]

- a) *Rapports du Secrétaire général* ([A/72/312-S/2017/696](#) et [A/72/392-S/2017/783](#))
- b) *Projet de résolution* ([A/72/L.8](#))

Le représentant de l'Allemagne fait une déclaration, au cours de laquelle il présente et révisé oralement le projet de résolution [A/72/L.8](#).

Son Excellence Abdullah Abdullah, Chef exécutif de la République islamique de l'Afghanistan, fait une déclaration.

Les représentants de l'Union européenne (également au nom de la Turquie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Monténégro, de la Serbie, de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de l'Ukraine, de la République de Moldova et de la Géorgie) de l'Australie, de la Fédération de Russie, du Pakistan, du Tadjikistan, de la Turquie, de l'Inde, de la République islamique d'Iran, du Canada, de l'Ouzbékistan, des États-Unis, de la Chine, des Émirats arabes unis, de la Géorgie, de la Lituanie, de la Belgique, du Japon, de l'Égypte, de l'Italie, de la Bulgarie, du Turkménistan, de l'Azerbaïdjan et du Kazakhstan font des déclarations.

*Programme de travail*

L'Assemblée générale décide de prolonger les travaux de la Deuxième Commission jusqu'au jeudi 30 novembre 2017.

57e séance plénière

*Élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice* [point 113 c)]

- a) *Mémoire du Secrétaire général* ([A/72/181-S/2017/619](#))
- b) *Note du Secrétaire général* ([A/72/182-S/2017/620](#) et [A/72/182/Add.1-S/2017/620/Add.1](#))
- c) *Note du Secrétaire général* ([A/72/183-S/2017/621](#))

L'Assemblée générale convoque la séance dans le but de poursuivre l'élection de cinq membres de la Cour internationale de Justice et de combler le siège vacant restant.

Le Président donne lecture d'une lettre reçue du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies, l'informant que M. Christopher Greenwood a retiré sa candidature.

Au premier tour de scrutin, M. Dalveer Bhandari (Inde) (183 voix), obtient une majorité absolue des voix.

Le Président donne lecture d'une lettre reçue du Président du Conseil de sécurité communiquant les résultats du vote tenu à la 8110e séance du Conseil de sécurité.

Ayant obtenu la majorité absolue des voix requise à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, M. Dalveer Bhandari (Inde) est élu membre de la Cour internationale de Justice pour un mandat de neuf ans, prenant effet le 6 février 2018.

L'Assemblée générale termine ainsi son examen de l'alinéa c) du point 113 de l'ordre du jour.

## Grandes Commissions

### Troisième Commission

 [archive vidéo]

50e séance

*Développement social : développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille [point 27 b)]*

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.13/Rev.1](#)*

Le Secrétaire de la Commission donne lecture d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme.

Le représentant de l'Équateur (au nom du Groupe des 77 et de la Chine) fait une déclaration et révisé oralement le projet de résolution.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Autriche, Canada, Croatie, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Italie, Malte, Monaco, Portugal, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie et Turquie.

Le représentant de la France retire son pays de la liste des coauteurs du projet de résolution.

La Commission adopte le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement.

Le représentant des États-Unis fait une déclaration.

*Promotion et protection des droits de l'enfant : promotion et protection des droits de l'enfant [point 68 a)]*

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.19/Rev.1](#) et sur l'amendement oral*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de la Namibie (au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe) fait une déclaration et révisé oralement le paragraphe 11 du projet de résolution.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution, tel qu'il a été corrigé oralement : Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Bahamas, Bélarus, Belgique, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, Canada, Chili, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Cuba, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Érythrée, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Gabon, Gambie, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Honduras, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malaisie, Mali, Malte, Maroc, Monaco, Monténégro, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Pologne, Portugal, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Moldova, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Marin, Sao Tomé-et-Principe, Serbie, Sierra Leone, Slovénie, Soudan du Sud, Suisse, Thaïlande, Togo, Turquie, Ouganda, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen.

Le représentant de Sainte-Lucie fait une déclaration.

Le représentant de l'Argentine demande la suspension de la séance au titre de l'article 118 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale.

Le Secrétaire de la Commission fait une déclaration.

Des déclarations sont faites par les représentants de la Namibie et du Yémen.

La motion de suspension de la séance est adoptée par 103 voix contre 25, avec 21 abstentions (vote enregistré).

La séance est reprise.

Les pays suivants se retirent de la liste des coauteurs du projet de résolution, tel qu'il a été corrigé oralement : Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Croatie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Grèce, Guatemala, Honduras, Islande, Irlande, Israël, Lettonie, Japon, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Monaco, Monténégro, Panama, Pays-Bas, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovénie, Suisse et Uruguay.

*Décision sur l'amendement oral au projet de résolution [A/C.2/72/L.19/Rev.1](#), tel qu'il a été révisé oralement*

Le représentant de l'Argentine propose un amendement oral afin de rétablir le paragraphe 11 dans le projet de résolution figurant dans le document [A/C.3/72/L.19/Rev.1](#).

Le représentant de la Namibie demande la tenue d'un vote sur l'amendement oral.

Avant le vote, des déclarations sont faites par les représentants des pays ci-après : Gabon (au nom du Groupe des États africains), Australie, Mexique, Canada, Brésil, Fédération de Russie, Yémen et Égypte.

La Commission rejette l'amendement oral par 84 voix contre 73, avec 11 abstentions (vote enregistré).

Après le vote, des déclarations sont faites par les représentants de la République arabe syrienne et de l'Estonie (au nom de l'Union européenne).

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.19/Rev.1](#), tel qu'il a été révisé oralement*

Les pays suivants se retirent de la liste des coauteurs du projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement : Bulgarie, Hongrie, Italie, Malte, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal et République de Moldova.

Le représentant d'Haïti fait une déclaration, à laquelle le Secrétaire de la Commission répond.

Des déclarations sont faites par les représentants de la Norvège (également au nom de l'Australie, du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse) et de la République arabe syrienne.

La Commission adopte le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement.

Les représentants des États-Unis, du Mexique, de l'Argentine et de l'Uruguay, ainsi que l'observateur du Saint-Siège, font des déclarations.

*Droits des peuples autochtones : droits des peuples autochtones [point 69 a)]*

*Décision sur le projet de résolution [A/C.3/72/L.16/Rev.1](#)*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de l'État plurinational de Bolivie fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Afrique du Sud, Australie, Autriche, Brésil, Canada, Costa Rica, Chypre, Estonie, Haïti, Islande, Irlande, Italie, Lituanie, Malaisie, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Pérou, République dominicaine, Slovénie, Suède et Ukraine.

Le représentant de l'État plurinational de Bolivie révisé oralement le projet de résolution.

Le Secrétaire de la Commission fait une déclaration relative aux révisions orales.

Le représentant du Mexique intervient sur une motion d'ordre.

La Commission adopte le projet de résolution, tel qu'il a été révisé oralement.

Après l'adoption, les représentants du Royaume-Uni, de la France (également au nom de la Bulgarie, de la Roumanie et de la Slovaquie), du Canada (également au nom de l'Australie, de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande), du Cameroun et des États-Unis font des déclarations.

La Commission termine ainsi son examen du point 69 de l'ordre du jour et de ses alinéas a) et b).

*Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales [point 72 b)]*

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.43/Rev.1*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant du Mexique fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Angola, Arménie, Bélarus, Belize, Bénin, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Burkina Faso, Burundi, Chili, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Chypre, Équateur, Égypte, El Salvador, Érythrée, Gambie, Guatemala, Guinée, Haïti, Honduras, Indonésie, Italie, Kirghizistan, Mali, Nicaragua, Niger, Nigéria, Panama, Paraguay, Pérou, Philippines, Portugal, République centrafricaine, Sénégal, Sierra Leone, Tadjikistan, Tchad, Turquie, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

La Commission adopte le projet de résolution.

Après l'adoption, les représentants des États-Unis, de la Chine, du Brésil (également au nom de l'Argentine, du Chili, de la Colombie, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guatemala, du Honduras, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay) et de Singapour font des déclarations.

*Décision sur le projet de résolution A/C.3/72/L.46/Rev.1 et sur l'amendement oral*

La Commission est informée que le projet de résolution n'entraîne aucune incidence sur le budget-programme.

Le représentant de la Norvège fait une déclaration.

Les pays suivants se portent coauteurs du projet de résolution : Allemagne, Arménie, Azerbaïdjan, Bahamas, Belize, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Burkina Faso, Costa

Rica, Croatie, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Ghana, Ghana, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Hongrie, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Lituanie, Madagascar, Mali, Malte, Monténégro, Niger, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pérou, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Sierra Leone, Slovaquie, Slovénie, Suède, Tchad, Thaïlande, Timor-Leste et Uruguay.

*Décision sur l'amendement oral au projet de résolution A/C.3/L.46/Rev.1*

Le représentant du Soudan propose un amendement oral au vingt-sixième alinéa du préambule du projet de résolution.

Le représentant de la Norvège demande la tenue d'un vote sur l'amendement oral.

Avant le vote, les représentants des pays suivants font des déclarations : Colombie (également au nom de l'Argentine, du Brésil, du Chili, du Costa Rica, de l'Équateur, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Panama, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay), Canada (également au nom de l'Australie, de l'Islande, du Liechtenstein, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse), Fédération de Russie et Estonie (au nom de l'Union européenne).

L'amendement oral est rejeté par 105 voix contre 24, avec 34 abstentions (vote enregistré).

*Organisation des travaux*

Le Président fait une déclaration.

51e séance

L'aperçu de la 51e séance de la Troisième Commission paraîtra dans le prochain numéro du *Journal* (No 2017/225).

## Signatures, Ratifications, etc.

*Les dates indiquées correspondent aux dates de réception des documents pertinents, à l'exception des signatures.*

### [Traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général]

*Amendement au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Kigali, 15 octobre 2016*

*Entrée en vigueur : (1er janvier 2019)*

## Informations générales

### Présidents des groupes régionaux

Les renseignements ci-après concernant la présidence des groupes régionaux pendant le mois de *novembre 2017* ont été communiqués au Secrétariat :

*États d'Afrique*

République gabonaise

Son Excellence Michel Xavier Biang

*États d'Asie et du Pacifique*

Pakistan

Son Excellence Maleeha Lodhi

*États d'Europe orientale*

Ukraine

Son Excellence Volodymyr Yelchenko

*États d'Amérique latine et des Caraïbes*

Paraguay

Son Excellence Julio César Arriola Ramírez

*États d'Europe occidentale et autres États*

Espagne

Son Excellence Román Oyarzun Marchesi

**Assemblée générale**

Soixante-douzième session

Les délégations qui souhaitent s'inscrire sur *la liste des orateurs* des séances plénières de l'Assemblée générale sont priées de le faire par le biais du portail e-deleGATE ([cliquer ici](#)).

Le lien e-Speakers pour s'inscrire aux séances plénières est ouvert. Un accusé de réception automatique sera envoyé dans l'heure qui suivra la demande d'inscription.

Pour toutes questions relatives aux noms d'utilisateurs et aux mots de passe, prière d'envoyer un courriel au centre d'assistance du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (courriel [help-desk@un.org](mailto:help-desk@un.org)). Pour toute autre demande relative à *la liste des orateurs*, prière de prendre contact avec le Service des affaires de l'Assemblée générale (M. Carlos Galindo (courriel [galindo@un.org](mailto:galindo@un.org); tél. 1 (212) 963-5063), avec copie à [gaspeakeslist@un.org](mailto:gaspeakeslist@un.org)).

Pour la soumission d'un *projet de résolution* ou d'un *projet de décision* à la plénière, ainsi que pour toutes questions concernant la soumission, prière d'appeler le 1 (212) 963-3322 (bureau S-3044). Les directives concernant la soumission des projets de résolution à l'Assemblée générale sont disponibles [en ligne](#). Le parrainage de tous les projets de résolution et de décision en séance plénière de l'Assemblée générale se fait désormais par l'intermédiaire du parrainage de la plénière de l'Assemblée générale sur le portail e-deleGATE (<http://delegate.un.int>). Les listes de signatures des parrainages sur papier ne seront plus acceptées.

L'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale figure dans les documents [A/72/251](#) et [A/72/251/Add.1](#) et la répartition des questions inscrites à l'ordre du jour de la session figure dans les documents [A/72/252](#) et [A/72/251/Add.1](#). La liste préliminaire annotée des questions à inscrire à l'ordre du jour provisoire de la soixante-douzième session ordinaire de l'Assemblée générale a été publiée sous la cote [A/72/100](#) et le projet d'ordre du jour annoté de la soixante-douzième session, sous la cote [A/72/100/Add.1](#).

Le programme de travail et le calendrier des séances plénières de la partie principale de la soixante-douzième session figurent dans le document [A/INF/72/3](#). Des mises à jour concernant le programme de travail seront publiées sur le [calendrier électronique](#) des séances. Le rapport du Secrétaire général sur l'état de la documentation pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale a été publié sous la cote [A/71/966/Add.1](#).

Conformément à l'article 27 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs pour la soixante-douzième session de l'Assemblée générale doivent être adressés au Secrétaire général et signés par le chef de l'État ou du gouvernement ou le Ministre des affaires étrangères.

Conformément à l'article 25 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, les pouvoirs doivent indiquer au plus cinq représentants et cinq représentants suppléants, et autant de conseillers, conseillers techniques, experts ou personnes de catégorie analogue qui peuvent être requis par la délégation. Les pouvoirs originaux doivent être remis à Mme Tomoko Iwata (bureau S-3604) ou M. Keiichiro Okimoto (bureau S-3639), Bureau des affaires juridiques. Une copie de tous les pouvoirs *doit être* également adressée au Service du protocole et de la liaison à New York (bureau S-0201; télécopie 1 (212) 963-1921).

Pour les *dispositions relatives à la plateforme PaperSmart*, les délégations sont priées d'envoyer à [papersmart@un.org](mailto:papersmart@un.org) les versions électroniques de leurs déclarations afin qu'elles soient affichées sur la plateforme PaperSmart. Le titre et la date de la séance doivent être indiqués dans la rubrique "Objet" du courriel.

Pour obtenir la *publication de leurs communications* comme documents de l'Assemblée générale, les délégations doivent s'assurer qu'elles sont bien adressées au Secrétaire général et signées par le représentant permanent ou le chargé d'affaires de leur mission permanente auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Les communications doivent porter le numéro de la session de l'Assemblée générale ainsi que le numéro et l'intitulé du point de l'ordre du jour au titre duquel elles doivent être publiées, en se référant à l'ordre du jour de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale figurant dans les documents [A/72/251](#) et [A/72/251/Add.1](#).

Les demandes doivent inclure le texte suivant "Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point de l'ordre du jour \_\_". La lettre doit être adressée au Cabinet du Secrétaire général dans sa version originale, signée à la main ou avec un cachet.

Les versions électroniques présentées en format Microsoft Word doivent être également envoyées à [gaab@un.org](mailto:gaab@un.org) et [dgacm.mss-management@un.org](mailto:dgacm.mss-management@un.org), pour en faciliter le traitement. Les copies originales doivent être soumises au bureau S-12FW001, bâtiment du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

S'il existe des versions dans d'autres langues officielles de l'ONU, elles doivent être jointes, en indiquant clairement la langue de l'original et/ou les versions qui doivent être utilisées pour des fins de référence seulement. Tout matériel accessible au public sur les sites Web ou par l'intermédiaire des médias, tel que déclarations, communiqués de presse, médias sociaux et images, doit faire l'objet d'une citation, plutôt que d'être directement inclus dans les communications.

*Candiweb* – un site Web consacré aux élections et aux candidatures au Siège de l'Organisation des Nations Unies à New York.

---

## **Demandes de salles de conférence et de services au Siège de l'Organisation des Nations Unies**

Pour réserver des salles de conférence au Siège de l'Organisation des Nations Unies, prière de prendre contact avec la Section de la gestion des réunions de la Division de la planification centrale et de la coordination du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (courriel [emeetsm@un.org](mailto:emeetsm@un.org); tél. 1 (212) 963-7351). Après

l'assignation d'une salle de conférence par le système de gestion en ligne des réunions (eMeets), prière de prendre contact avec les bureaux suivants, si d'autres services sont nécessaires :

Pour l'accès et les questions de sécurité, prière de prendre contact avec le lieutenant Malinda McCormack du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS) (courriels [mccormackm@un.org](mailto:mccormackm@un.org) ou [levyd@un.org](mailto:levyd@un.org); tél. 1 (212) 963-7028);

Pour les plaques nominatives, d'estrade et la préparation de salles, prière de prendre contact avec l'équipe des travaux préparatoires du Groupe du service des séances (courriel [dgacm-msu@un.org](mailto:dgacm-msu@un.org); tél. 1 (212) 963-7349);

Pour la Plateforme d'écopublication PaperSmart, prière de prendre contact avec le Groupe du service des séances (courriel [dgacm-msu@un.org](mailto:dgacm-msu@un.org); tél. 1 (212) 963-7348);

Pour insérer des textes à publier dans le Journal, prière de prendre contact avec l'équipe du Journal du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (courriel [journal@un.org](mailto:journal@un.org); tél. 1 (212) 963-3888, ou 1 (212) 963-0493);

Pour l'accès des médias et leur accréditation, prière de prendre contact avec le Groupe des accréditations et de la liaison avec les médias du Département de l'information (courriel [malu@un.org](mailto:malu@un.org); tél. 1 (212) 963-6934);

Pour la couverture télévisée, prière de prendre contact avec M. David Woodie du Département de l'information (courriel [woodie@un.org](mailto:woodie@un.org); tél. 1 (212) 963-9399);

Pour la diffusion en direct et sur demande sur le Web sur le [site de la télévision en ligne des Nations Unies](#), prière de prendre contact avec le Département de l'information (M. Andreas Damianou (courriel [damianou@un.org](mailto:damianou@un.org); tél. 1 (212) 963-6733) et Mme Valérie Justin, Département de l'information (courriel [justin@un.org](mailto:justin@un.org))).  [webcast] Comment réserver une diffusion sur le Web, [cliquer ici](#). Ce qui est diffusé en direct à l'ONU aujourd'hui : [cliquer ici](#).

Pour les services relatifs aux manifestations spéciales, prière de prendre contact avec le Groupe des manifestations spéciales de la Division de la gestion (courriel [specialevents@un.org](mailto:specialevents@un.org); tél. 1 (917) 367-4245);

Pour les services audiovisuels, prière de prendre contact avec la Section de l'appui aux services de radiotélédiffusion et aux services de conférence de la Division de la gestion (courriel [request-for-services@un.org](mailto:request-for-services@un.org); tél. 1 (212) 963-9485);

Pour l'emprunt d'équipement technique (ordinateur personnel, imprimante, etc.), prière de prendre contact avec le Bureau de l'informatique et des communications de la Division de la gestion (courriel [itservices@un.org](mailto:itservices@un.org); tél. 1 (212) 963-3333).

Pour de plus amples renseignements concernant les politiques et procédures relatives à l'utilisation des salles de conférence, installations et services du Siège de l'Organisation des Nations Unies, prière de consulter le document [ST/AI/416](#).

---

### Services de documentation fournis à l'intention des délégués par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences

Des *liens pertinents* sur les ressources documentaires des Nations Unies sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.un.org/documents/>.

Le Système de diffusion électronique des documents (Sédoc) offre un outil de recherche avancé ([www.documents.un.org](http://www.documents.un.org)) qui, à l'aide de mots clés, facilite considérablement la recherche et la récupération de documents. L'*e-abonnement* est un moyen alternatif, simple et rapide d'accéder aux documents des Nations Unies destinés aux organes délibérants, disponible par l'intermédiaire du service d'abonnement électronique du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (prière de [cliquer ici](#)).

En s'abonnant au flux RSS, les délégations pourront facilement recevoir sur un ordinateur ou un appareil portable la toute dernière version du *Journal* et des documents publiés quotidiennement par les services du Siège. S'inscrire est facile et sans frais. Il suffit de se rendre à l'adresse [www.undocs.org](http://www.undocs.org), où apparaissent les différentes catégories de documents avec à chaque fois la possibilité de choisir l'option "courriel" ou "RSS". Une fois inscrites, les délégations recevront les documents par courrier électronique dès qu'ils seront disponibles. Tous commentaires, questions ou suggestions peuvent être envoyés à l'adresse [help-desk@un.org](mailto:help-desk@un.org).

Le pôle *Documents du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences*, situé dans le salon des délégués nord, dans la salle CB-0264, constitue un point de service central, à l'intention des délégués requérant de l'aide en documentation, pour obtenir des *documents sur support papier et documents de soutien*. Par ailleurs, le pôle Documents est adjacent au pôle Accès +, situé dans la salle S-01B32. Pour prendre contact avec le pôle Documents, prière de composer le 1 (212) 963-2105; et/ou d'envoyer un courriel à [dac@un.org](mailto:dac@un.org).

*Des guichets documents et/ou des guichets de distribution* de documents se trouvent dans chacune des salles de conférences suivantes du bâtiment du Secrétariat : salles de conférence 1, 2, 3 et 4, salle de l'Assemblée générale, salle du Conseil économique et social et salle du Conseil de tutelle, et des copies des documents concernant la séance en cours peuvent y être obtenues.

Le *Centre d'accessibilité des Nations Unies* fournit des technologies de l'information et des moyens de communications permettant de pallier aux handicaps auditifs, visuels et physiques. Les accessoires fonctionnels *sont disponibles sur place ou en prêt pour les participants handicapés*. Le Centre d'accessibilité est situé dans le Bâtiment des conférences, au bureau S-1B032 (premier sous-sol) (près des escaliers mécaniques du Bâtiment du Secrétariat). Pour obtenir de plus amples renseignements, prière de [cliquer ici](#).

Complétant les services du *Centre d'accessibilité*, le *kiosque des services d'accessibilité (AsK)* est situé au sein du Bureau du service d'assistance dans le Hall des visiteurs de l'Assemblée générale. Les heures d'ouverture du kiosque des services d'accessibilité sont de 9 heures à 17 h 30, du lundi au vendredi et seront opérationnelles jusqu'à la suspension de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale à la fin de l'année. Prière d'envoyer un courriel à [accessibilitycentre@un.org](mailto:accessibilitycentre@un.org) pour de plus amples renseignements.

*Les commentaires sur l'enquête sur l'accessibilité* sont parrainés par le Groupe de travail interdépartemental sur les questions d'accessibilité. L'enquête recherche des réponses sur l'expérience personnelle des personnes handicapées ou d'autres personnes qui ont été témoins d'obstacles à l'accès. Les informations réunies permettront de nouvelles initiatives et améliorations de l'accessibilité des installations et des services au Siège de l'Organisation des Nations Unies. Pour l'enquête en anglais, prière de [cliquer ici](#).

**Conseil de sécurité****Communications adressées au Président du Conseil de sécurité**

Toute communication adressée au Président du Conseil de sécurité doit être envoyée au bureau du Président du Conseil (courriel [dpa-scsb3@un.org](mailto:dpa-scsb3@un.org); bureau S-2472; télécopie 1 (917) 367-0406).

Pour toutes questions, prière d'appeler le 1 (212) 963-5258. Le *site Web de la présidence* du Conseil de sécurité peut être consulté à l'adresse [www.un.org/fr/sc/presidency/](http://www.un.org/fr/sc/presidency/).

On peut obtenir des renseignements sur les séances et les consultations plénières du Conseil de sécurité *tenues à l'improviste* en cliquant sur "Programme de travail" sur le site Web du Conseil de sécurité à l'adresse [www.un.org/fr/sc/](http://www.un.org/fr/sc/); ou en composant le numéro 1 (212) 963-5258.

Il est signalé aux orateurs au Conseil de sécurité que la soumission d'exemplaires des *déclarations préparées à l'avance* qu'ils ont l'intention de lire au Conseil facilite grandement les travaux du Secrétariat en permettant la distribution d'un nombre suffisant d'exemplaires à tous les participants et en aidant les interprètes, les rédacteurs de procès-verbaux de séance et les attachés de presse à maintenir la qualité du service rendu.

L'interprétation et l'établissement des procès-verbaux de séances doivent dépendre de la déclaration réellement prononcée, mais les exemplaires des textes aident les interprètes à apporter les détails et les nuances correctement et permettent aux rédacteurs de procès-verbaux de produire le *compte rendu* plus rapidement.

Les orateurs sont par conséquent encouragés, dans la mesure du possible, à fournir des exemplaires de leurs textes, *le plus tôt possible* avant que la déclaration ne soit faite, au préposé à la salle de conférence. Les délégations sont priées de fournir *40 exemplaires* destinés à une distribution minimale aux membres du Conseil et aux services compétents, et *200 exemplaires additionnels* pour distribution générale dans la salle du Conseil. Les délégations qui souhaitent mettre le texte d'une déclaration à la disposition de la presse, sont priées d'en déposer au moins *50 exemplaires* au Centre de documentation pour les médias (courriel [mdc@un.org](mailto:mdc@un.org); tél. 1 (212) 963-7166; bureau S-0220).

---

**Informations relatives au *Journal des Nations Unies***

Le *Journal des Nations Unies* paraît quotidiennement en [anglais](#) et en [français](#). Durant la partie principale de la session de l'Assemblée générale (septembre à décembre), il est également publié en [arabe](#), en [chinois](#), en [espagnol](#) et en [russe](#).

Prière de prendre note que les versions anglaise et française du *Journal* sont accessibles aux utilisateurs aveugles et malvoyants par le biais de lecteurs d'écran. On peut consulter des éditions antérieures du *Journal*, en anglais et en français, aux adresses suivantes : [www.un.org/en/documents/journal.asp](http://www.un.org/en/documents/journal.asp) et [www.un.org/fr/documents/journal.asp](http://www.un.org/fr/documents/journal.asp). Tous les commentaires et suggestions à propos du *Journal* seront bien accueillis. Prière de prendre contact avec le bureau du *Journal*, à l'adresse [journal@un.org](mailto:journal@un.org).

---

**Informations et dernières nouvelles concernant les situations d'urgence**

Les informations et dernières nouvelles concernant les situations d'urgence peuvent être obtenues sur le site Web des informations d'urgence du Siège de l'Organisation des

Nations Unies aux adresses <https://emergency.un.org> et <https://delegateinfo.un.int>. Le site Web offre également l'option de s'abonner à des alertes envoyées par courriel, messages courts ou appels téléphoniques. De plus, un numéro d'urgence pour obtenir les dernières nouvelles dans le cas de situations d'urgence résultant de conditions météorologiques défavorables ou de toutes autres situations d'urgence est mis à disposition au numéro 1 (212) 963-9800.

### Kiosques informatiques à écran tactile

Le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences invite les délégations et le personnel à utiliser les deux kiosques informatiques à écran tactile situés dans le Bâtiment de la pelouse nord, afin d'accéder à l'horaire officiel des réunions, au Journal des Nations Unies, au Guide à l'usage des délégations, au "Livre bleu" et aux Pages jaunes du personnel des Nations Unies, ainsi qu'aux plans du Siège et des salles de conférence. Ces kiosques faciles à utiliser sont situés au rez-de-chaussée, juste après le poste de contrôle de l'entrée de la Première Avenue, et au deuxième étage à côté du Café. Le Département accueillera volontiers toutes questions et observations se rapportant aux kiosques informatiques, lesquelles peuvent être envoyées à [help-desk@un.org](mailto:help-desk@un.org).

### Documents publiés au Siège de l'Organisation des Nations Unies le vendredi 17 novembre 2017

*À l'exception des publications destinées à la vente et des documents publiés par le Département de l'information, on peut se procurer, dans la version électronique du présent numéro du Journal, les documents officiels de la liste suivante par liens hypertexte au Système de diffusion électronique des documents de l'ONU <http://documents.un.org>.*

*Cote*

*Titre principal*

#### Assemblée générale

##### Soixante-douzième session

[A/72/481](#)

Point 121 — Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale — Rapport de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) [A A C E F R] — 6 pages

[A/72/482](#)

Point 121 — Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale — Rapport de la Sixième Commission [A A C E F R] — 2 pages

##### Deuxième Commission

[A/C.2/72/L.47](#)

Point 19 c) — Développement durable : réduction des risques de catastrophe — Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission, Mme Kimberly Louis (Sainte-Lucie), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/72/L.14 — Réduction des risques de catastrophe [A A C E F R] — 9 pages

[A/C.2/72/L.48](#)

Point 19 b) — Développement durable : suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement — Projet de résolution déposé par la Vice-Présidente de la Commission, Kimberly Louis (Sainte-Lucie), à l'issue de consultations sur le projet de résolution A/C.2/72/L.27 — Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en

développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement [A A C E F R] — 9 pages

### Troisième Commission

[A/C.3/72/L.72](#)

Points 72 b) et 136 — Promotion et protection des droits de l'homme : questions relatives aux droits de l'homme, y compris les divers moyens de mieux assurer l'exercice effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales — Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019 — Vingtième anniversaire de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus et promotion de ce texte — Incidences sur le budget-programme du projet de résolution [A/C.3/72/L.50/Rev.1](#) — État présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale [A A C E F R] — 4 pages

### Conseil de sécurité

[S/2017/937](#)

Lettres identiques datées du 7 novembre 2017, adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies [A A C E F R] — 2 pages

[S/2017/968](#)

État plurinational de Bolivie : projet de résolution [A A C E F R] — 5 pages

[S/Agenda/8105](#)

Ordre du jour provisoire [A A C E F R] — 1 page

[S/Agenda/8106](#)

Ordre du jour provisoire [A A C E F R] — 1 page

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

[S/AC.49/2017/101](#)

Note verbale datée du 18 octobre 2017, adressée au Président du Comité par la Mission permanente de l'Ouzbékistan auprès de l'Organisation des Nations Unies [A A C E F R] — 1 page

### Secrétariat

[ST/IC/2016/27/Amend.2](#) Circulaire [anglais F (seulement)] — 1 page

### Communications à la rédaction

Prière d'adresser les textes à insérer dans le *Journal* à Mme Lilian Delgado (courriel [journal@un.org](mailto:journal@un.org); tél. 1 (212) 963-3888 et 963-0493; *bâtiment du Secrétariat – aire de gestion souple de l'espace de travail, 12 étage*).

L'heure limite de soumission de toute information pour inclusion dans le *Journal* du lendemain est *18 h 30 pour le programme des réunions*, et *19 heures pour l'aperçu*. Les annonces à publier dans la section "Autres réunions à venir" doivent être envoyées au moins deux jours à l'avance et à 18 heures au plus tard.

*Le bureau du Groupe du Journal ouvre à 15 heures.*

Publié au Siège, à New York, par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.